

COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2017_6_2

Séance du 8 septembre 2017

Date de convocation : 21/08/2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à 20 heures 30 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mm et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André, MILLOT Lukas, JOUVE Gilbert

Etaient excusés : Mme FERRAND Anne-Lise, M. BONNEVIE Sébastien

Objet de la délibération : Réfection de la façade de la mairie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il devient urgent de remettre en état la façade de la mairie qui se fissure.

Il présente les devis établis par les entreprises consultées pour cette opération et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance des documents présentés et délibéré à l'unanimité

- APPROUVE les travaux de réfection de la façade de la mairie
- APPROUVE le devis de l'entreprise PR TERRASSEMENT d'un montant de 7 106,40 € HT
- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme une subvention pour aider la commune à financer cette opération
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute pièce nécessaire au dossier.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
le 8 septembre 2017

Le Maire,
Didier GIREN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

026-212602866-20170914-2017_6_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2017